

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : HG décol'adhésifs  
UFI : 3T39-WF48-M008-F27R  
Code du produit : 160 ART  
Type de produit : Détergent  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

HG International B.V.  
P.J. Oudweg 41  
NL- 1314 CJ Almere  
The Netherlands  
T +31 (0)36 54 94 700  
[safety@hg.eu](mailto:safety@hg.eu) - [www.hg.eu](http://www.hg.eu)

##### Distributeur

HG Belgium BV-SRL  
Poortakkerstraat 93  
9051 Sint-Denijs-Westrem  
T +32 09 253 25 27 - F Fax: 09/253.26.21  
[HGBE@hg.eu](mailto:HGBE@hg.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)36 54 94 777  
Uniquement pour le personnel médical  
Lun-Ven 9:00-17:00 (CEST)

| Pays     | Organisme/Société  | Adresse                                | Numéro d'urgence | Commentaire   |
|----------|--|--|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1<br>1120 Bruxelles/Brussels | +32 70 245 245   | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, catégorie 1 H304

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Hydrocarbures, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P331 - NE PAS faire vomir.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit  | Conc. (% m/m) | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|---------------|---|
| Hydrocarbures, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics | N° CE: 918-481-9<br>N° Index: 649-327-00-6<br>N° REACH: 01-2119457273-39 | $\geq 90$     | Asp. Tox. 1, H304   |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Appeler immédiatement un médecin.

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, procurez une assistance respiratoire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir/le risque de lésion pulmonaire dépasse le risque d'empoisonnement. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un collet, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Risque d'œdème pulmonaire.   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.                         |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu. |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |
|---|---|

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |
|------------------------------|--|

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir rubrique 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle.   |
| Procédures d'urgence     | : Gardez à distance du déversement le personnel non indispensable et non protégé. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Évacuer la zone. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Ventiler la zone de déversement. |

#### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". |
|--------------------------|--|

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Évitez le déversement ou le ruissellement dans les canalisations, égouts ou cours d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Recueillir autant que possible le liquide répandu dans des récipients hermétiques. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. |
|-----------------------|---|

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Protection oculaire                             |                     |                  |        |
|---|---------------------|------------------|--------|
| Type  | Champ d'application | Caractéristiques | Norme  |
| Lunettes de sécurité avec protections latérales |                     |                  | EN 166 |

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

| Protection de la peau et du corps                     |       |
|---|-------|
| Type  | Norme |
| Vêtements de protection à manches longues             |       |
| Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques |       |

#### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

| Protection des mains |                          |                   |                |             |          |
|----------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|----------|
| Type                 | Matériau                 | Perméation        | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme    |
| Gants jetables       | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | 0.38           |             | EN 374-2 |
| Gants jetables       | Caoutchouc butyle        | 6 (> 480 minutes) | 0.5            |             | EN 374-2 |

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

| Protection des voies respiratoires |   |           |                        |
|------------------------------------|---|-----------|------------------------|
| Appareil                           | Type de filtre  | Condition | Norme                  |
| Demi-masque                        | Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C) |           | EN 136, EN 140, EN 405 |

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| État physique                 | : Liquide          |
| Couleur                       | : Incolore.        |
| Odeur                         | : caractéristique. |
| Seuil olfactif                | : Pas disponible   |
| Point de fusion               | : Non applicable   |
| Point de congélation          | : Pas disponible   |
| Point d'ébullition            | : Pas disponible   |
| Inflammabilité                | : Non applicable   |
| Limites d'explosivité         | : Pas disponible   |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible   |

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible            |
| Point d'éclair                                 | : 62,5 °C                   |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible            |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible            |
| pH   | : Pas disponible            |
| Viscosité, cinématique                         | : < 20,5 mm <sup>2</sup> /s |
| Solubilité                                     | : Pas disponible            |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible            |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible            |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible            |
| Masse volumique                                | : 0,7941 g/ml               |
| Densité relative                               | : Pas disponible            |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible            |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable            |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Évitez le feu ou les flammes nues. Éviter toute source d'ignition. Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

#### Hydrocarbons, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

|  |             |
|--|-------------|
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 5610 mg/l |
|--|-------------|

|  |              |
|--|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé |
| Mutagenicité sur les cellules germinales     | : Non classé |

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|   |   |
|---|---|
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Danger par aspiration   | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

### HG décol'adhésifs

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Viscosité, cinématique | < 20,5 mm <sup>2</sup> /s |
|------------------------|---------------------------|

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé  |
| Non rapidement dégradable                                  |   |

### Hydrocarbures, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

|   |                       |
|---|-----------------------|
| CL50 - Poisson [1]                      | > 1000 mg/l           |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | > 1000 mg/l waterflea |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [2] | > 1000 mg/l           |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### HG décol'adhésifs

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.  
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter dans les égouts.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non réglementé

##### Transport maritime

Non réglementé

##### Transport aérien

Non réglementé

##### Transport par voie fluviale

Non réglementé

##### Transport ferroviaire

Non réglementé

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable



# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

###### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

###### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

###### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

###### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

###### Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

| Étiquetage du contenu      |      |
|----------------------------|------|
| Composant                  | %    |
| hydrocarbures aliphatiques | ≥30% |

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes:

|     |   |
|-----|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë   |
| FBC | Facteur de bioconcentration   |
| VLB | Valeur limite biologique  |
| DBO | Demande biochimique en oxygène (DBO)  |
| DCO | Demande chimique en oxygène (DCO)   |

# HG décol'adhésifs

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| DMEL                       | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50                       | Concentration médiane effective   |
| EN                         | Norme européenne  |
| CIRC                       | Centre international de recherche sur le cancer   |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses                                      |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)         |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                   |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |
| OCDE                       | Organisation de coopération et de développement économiques                                   |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS                        | Fiche de Données de Sécurité  |
| STP                        | Station d'épuration   |
| DThO                       | Besoin théorique en oxygène (BThO)  |
| TLM                        | Tolérance limite médiane  |
| COV                        | Composés organiques volatiles   |
| N° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| N.S.A.                     | Non spécifié ailleurs   |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable  |
| ED                         | Propriétés perturbant le système endocrinien  |

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Asp. Tox. 1                          | Danger par aspiration, catégorie 1  |
| EUH066                               | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.            |
| H304                                 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.